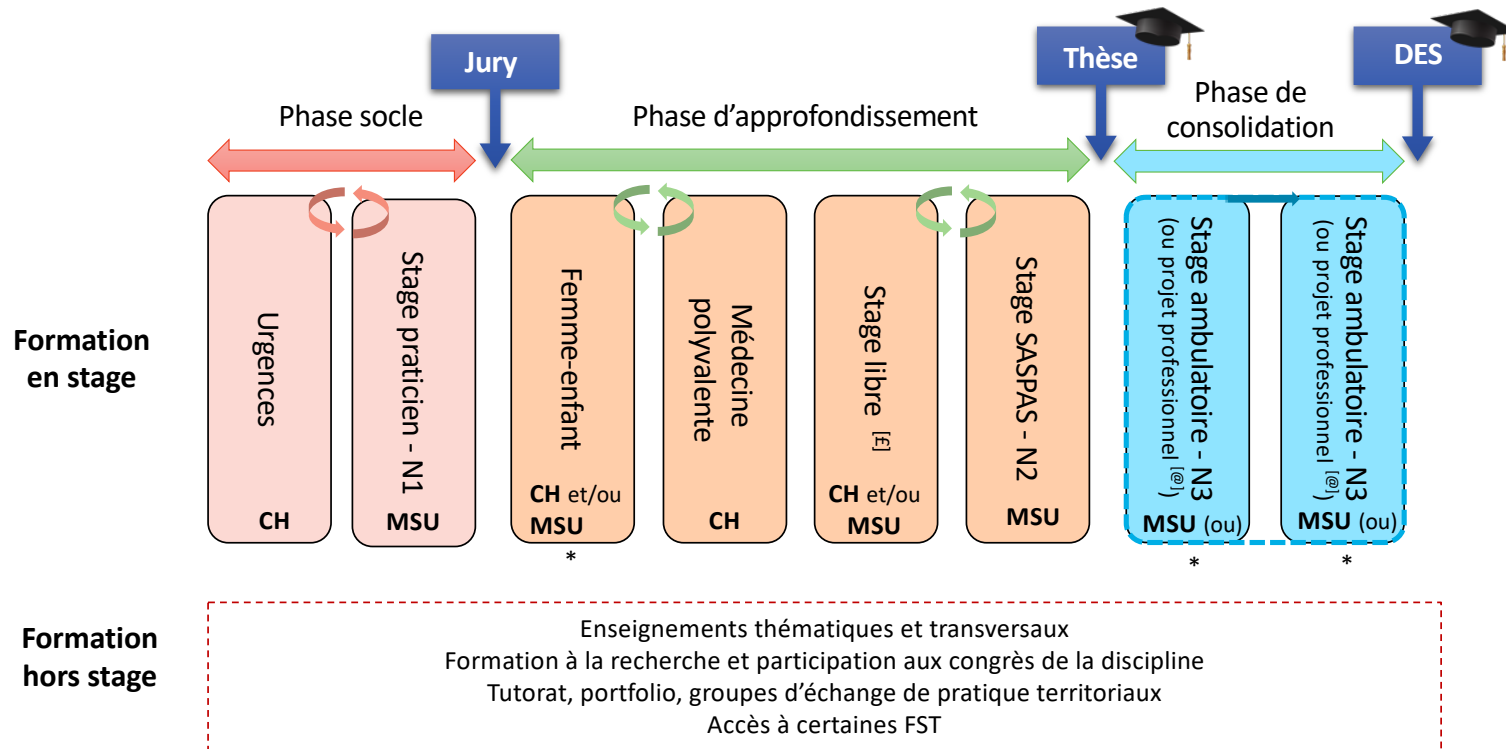


# Devenir MG = un DES de 4 ans

dont au moins 4 semestres en MG, sauf dérogation sur projet professionnel

Version janvier 2025



**Abréviations et notes :**

DES : Diplôme d'études spécialisées

FST : Formation spécialisée transversale

PDSA : Permanence des soins ambulatoires

SASPAS : Stage ambulatoire de soins primaires en autonomie supervisée

[E] de préférence dans un lieu agréé en gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, gynécologie médicale, ou gynéco-obstétrique

[@] par dérogation, 1 seul semestre possible de stage hors ambulatoire (S7 ou S8), selon projet professionnel

[\*] dont demi-journées de consultation en structures médicale, médico-sociale ou de prévention, en PDSA .../... intégrées aux obligations de stage, si ces lieux de stage extra-hospitaliers agréés sont disponibles.



Document de référence : arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale, paru au JORF du 9 août 2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047949048>